

Impôt foncier du Nunavut

Demande d'exonération d'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes handicapées

Mis à jour en juin 2021

FIN-PROPERTY-SCDPTR-2021006

La Loi sur l'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées permet aux personnes âgées et aux personnes handicapées de bénéficier d'un dégrèvement de l'impôt foncier équivalent à celui de l'année en cours, à condition qu'elles soient propriétaires (en tout ou en partie) de leur logement et qu'elles y vivent au moins 184 jours par an.

Veillez noter qu'une demande de participation au programme est requise chaque année où vous souhaitez bénéficier d'un allègement. Cette mesure vise à garantir l'admissibilité continue du propriétaire. Notez également que si vous avez un solde impayé de taxes accumulées qui est antérieure à votre admissibilité au programme, incluant les frais d'intérêt, ceux-ci sont toujours dus au gouvernement.

Partie I — Déclaration de résidence

1) Je, _____ résidant généralement à l'adresse suivante :

Prénom et nom de famille

Lot : _____ ou numéro du rôle : _____
 Bloc : _____ *(tel qu'indiqué dans le dernier avis d'imposition)*
 Plan : _____

de la municipalité de _____, dans une unité d'habitation ou une unité mobile dont je

Nom de la localité

suis propriétaire ou copropriétaire du bâtiment et y habite au moins 184 jours par an.

Je demande un allègement de l'impôt foncier pour l'année 20 puisque je suis :

(veuillez cocher l'option qui s'applique.)

une personne âgée
 une personne ayant des incapacités

Remarque : Lorsque le demandeur n'est pas en mesure de remplir la demande, une autre personne peut le faire en son nom et produire une déclaration appropriée.

Partie II — Admissibilité et pièces justificatives

Le programme d'exonération d'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes handicapées est accessible aux Nunavummiut qui répondent aux critères suivants :

2a) Dans le cas d'une personne âgée, le demandeur doit :

- i) avoir atteint l'âge de 65 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
 ii) avoir joint une copie de l'un des documents suivants qui indique sa date de naissance :

(veuillez cocher l'option qui s'applique.)

Certificat de naissance
 Permis de conduire
 Passeport
 Permis d'armes à feu
 Autre document d'identification

(veuillez indiquer le type de document.)

2b) Dans le cas d'une **personne handicapée**, le demandeur doit :

- i) recevoir une indemnité ou une allocation d'invalidité grave ou de longue durée en vertu des régimes d'assurance suivants :

(veuillez cocher l'option qui s'applique.)

Loi sur les accidents du travail
Régime de pensions du Canada
Allocation aux anciens combattants
Loi sur les prestations de guerre pour les civils

ou

- ii) produire une copie d'un certificat médical acceptable par le ministre responsable des services communautaires et gouvernementaux attestant que la personne souffre d'un handicap grave ou prolongé.

Ce document doit présenter clairement la nature et l'étendue de l'incapacité et ce, de manière satisfaisante pour le ou la ministre.

Pour être admissible à l'aide, un demandeur doit remplir ce formulaire et soumettre toute documentation requise. Faute de quoi, le propriétaire n'est pas admissible au programme.

Ces documents peuvent être conservés par le ministère des Finances pendant un minimum de sept ans, à des fins d'audit et de renouvellement de demande.

Partie III — Attestation et coordonnées

- 3) Je déclare par la présente que je réponds aux critères d'admissibilité énoncés dans la Loi sur l'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées, que je réside dans l'unité résidentielle ou l'unité mobile décrite dans la présente demande et que j'en suis le propriétaire ou le copropriétaire :

Signature

JJ/MM/AAAA

Nom complet en caractères d'imprimerie

Coordonnées :

Téléphone

Courriel

Cette demande ne devient officielle que lorsqu'elle est approuvée par le gouvernement du Nunavut. Vous serez informé de cette décision dans les semaines qui suivent la soumission de votre demande au ministère des Finances. Notez que le fait de fournir sciemment de fausses informations dans le cadre de cette demande constitue un délit.

Instructions

Les lignes qui suivent expliquent comment remplir correctement une demande d'exonération de l'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Une fois remplie, veuillez la soumettre à PropertyTax@gov.nu.ca. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter le ministère des Finances à cette adresse courriel ou aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

- 1) Veuillez indiquer votre nom légal et la description légale complète de votre propriété (cette information figure sur votre plus récent avis d'imposition). Prenez note que vous n'avez droit à l'allégement que si vous résidez dans votre domicile pendant plus de 184 jours par an.
- 2a) Joignez à cette demande une copie d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement sur laquelle figure votre date de naissance.
- 2b) Fournissez une copie de l'avis d'admissibilité à toute pension d'invalidité de longue durée que vous recevez. Notez qu'une indemnisation pour accident du travail doit couvrir au moins 25 % de l'invalidité, tandis qu'une allocation civile ou d'ancien combattant doit en couvrir au moins 50 %.
- 3) Veuillez signer et écrire en caractères d'imprimerie votre prénom et votre nom. Veuillez également indiquer un numéro de téléphone et une adresse électronique au cas où nous aurions besoin de vous contacter pour plus d'informations.

ᑎᑎᓐᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ.

If you would like this correspondence in any other official language, please let us know.

Piyumagungni una titiraq naliinni ilitariyahimayuni uqauhini, unniutitjavaptigut.

Si vous souhaitez correspondre dans une autre langue officielle, veuillez nous en faire part.

Pour usage interne seulement

Date de réception :

Date approuvée :

Approuvé? :

Autorisation :